

présenter chez les chefs de son département.

VII

L'habitude de fumer n'est pas ce qu'il y a de plus recommandable. Il est bien rare que cette habitude ne dégénère pas en servitude. Dans tous les cas, les fumeurs ont besoin de prendre beaucoup de précautions s'ils ne veulent pas manquer aux règles de la bienséance.

D'abord on ne doit jamais se permettre de fumer là où il y a des dames ; on doit alors s'interdire la chose, non-seulement à la maison, mais encore dans les voitures publiques, à la promenade, etc.

Ici, et aux Etats-Unis, il y a, sur les chemins de fer, des chars à fumer ; il faut y prendre place, et ne jamais s'aviser de fumer ailleurs par contrebande, car on court le risque de se faire mettre à l'ordre, et d'être humilié ; ce que les fumeurs de contrebande méritent bien.

C'est se montrer bien esclave de la pipe que de quitter, en soirée, la compagnie des dames pour aller fumer. Outre l'inconvénient qu'il y a à agir ainsi, on s'expose de plus à incommoder les dames,